

## Convocation aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la FFESSM – BORDEAUX 2023

Marseille, le 02 octobre 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principaux renseignements concernant nos prochaines Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire.

### 1 – Organisation

#### Lieu :

Organisé par la FFESSM, avec le concours du Comité Départemental de la Gironde, notre congrès national aura lieu au :

Palais des Congrès de Bordeaux  
Avenue Jean-Gabriel Domergue  
33300 BORDEAUX

#### Le samedi 2 décembre 2023

- de 8 h 30 à 19 h 00 : - Accueil CODEP/FFESSM
- de 9 h 00 à 12h15 : - Débats
- de 14 h 00 à 19 h 00 : - Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des membres (Associations, Sca)

#### Le dimanche 3 décembre 2023

- de 9 h 00 à 12 h 30 : - Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire (suite et fin)

**Les commissions se tiendront à votre disposition dans l'espace panoramique du Palais des Congrès pour vous présenter leurs activités pendant la durée de l'Assemblée Générale (espaces identifiés).**

Le secrétariat fédéral ainsi que le Comité Départemental de la Gironde seront à votre disposition, dans le hall du Palais des Congrès, pour vous fournir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, du samedi matin au dimanche midi.

**Vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour la logistique sur le site de l'Assemblée Générale du CODEP de la Gironde : <https://agn2023.vpdive.com/>**

#### Hébergement et repas :

- Hôtels :

Vous trouverez la liste des hôtels sur le site de l'assemblée générale : <https://agn2023.vpdive.com/>

- Repas :

Les déjeuners seront organisés au Palais des Congrès, leur prix est fixé à : **40,00 €**.

***Les réservations des déjeuners et soirée de gala ne se feront que par l'intermédiaire du site internet de l'Assemblée Générale : <https://agn2023.vpdive.com/>***

**ATTENTION : La vente de tickets repas lors de l'Assemblée Générale ne sera pas possible.**

**Soirée de gala :**

La soirée de gala se tiendra le samedi 2 décembre, à 20h30, au

**Palais des Congrès de Bordeaux  
Espace Pluriel  
Avenue Jean-Gabriel Domergue  
33300 BORDEAUX**

Le prix du repas de gala est fixé à **55,00 €**.

**2 – Le Programme**

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, le programme des travaux de notre congrès. A noter que l'organisation de notre Assemblée Générale a évolué, nous n'aurons plus de réunions de commissions nationales le samedi matin, mais un point d'échange pour chacune de nos commissions dans le hall du Palais des Congrès tout au long de l'Assemblée Générale, ainsi que des débats et échanges dans l'amphithéâtre de 9 h à 12 h 15 également selon les thèmes identifiés.

**Samedi 2 décembre 2023 :**

8h30 à 12h30 : - Accueil des participants

*Palais des Congrès – Hall d'accueil*

9 h 00 à 12 h 15 :- Sujets transversaux :

Prevention et REX en activités subaquatiques  
Activités Subaquatiques en plongée libre  
Rénovation en profondeur de la plongée scaphandre

*Palais des Congrès – Espace panoramique – Amphithéâtre B*

12h30 à 14h00 : Repas – Espace Pluriel

14h00 à 19h00 : \* **Assemblée Générale Ordinaire :**

\* Approbation des résolutions :

- Rapport du Président (Résolution d'adoption)
- Rapport du Secrétaire Général (Résolution d'adoption)
- Rapports du Trésorier Général (Résolutions d'adoption) et du Commissaire aux comptes
- Adoption de RI (Résolution d'adoption du texte qui sera mis en ligne en téléchargement sur le site internet).
- Autres résolutions d'adoption
- Rapports des commissions nationales avec réunion en plénière

\* **Assemblée Générale Extraordinaire :**

\* 2<sup>ème</sup> partie des modifications des Statuts rendues nécessaire par la loi 2022-296 du 2 mars 2022, par le décret du 24 février 2022 sur la délégation, par le décret du 10 juin 2022 sur l'agrément et par les évolutions de notre fédération. (Résolution d'adoption du texte qui sera mis en ligne en téléchargement sur le site internet).

18 h30 : Cérémonie de remise des médailles d'or sur les lieux de l'AG.

19h30 : Apéritif – Palais des congrès – Espace Pluriel

20h30 : Repas de Gala – Palais des Congrès – Espace Pluriel

**Dimanche 3 décembre :**

- 9h00 à 12h30 : Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire (suite)
- 13h00 à 14h30 : Repas – Palais des Congrès – Espace Pluriel

**4 – Votes**

Nous vous rappelons que suite aux changements statutaires de janvier 2023, les votes des résolutions se feront exclusivement par vote électronique. La société VP Dive se chargera de la logistique de ce vote et vous adressera vos identifiants de connexion ultérieurement.

Ces identifiants seront adressés sur l'adresse mail personnelle du Président / Gérant de la structure.

**5 – Représentation**

Seuls les clubs et les structures commerciales agréées en règle avec la Fédération pourront prendre part aux scrutins. A cet effet, vous devez avoir réglé le montant du droit d'affiliation 2023/2024 (associations) ou du droit d'agrément 2023/2024 (Sca et Scia).

En vous remerciant de l'attention que vous aurez réservée à cette communication, nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Frédéric DI MEGLIO  
Président



Jean Lou FERRETTI  
Secrétaire Général

